

**L'an deux mil onze, le 22 septembre 2011,**

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

**PRESENTS** : Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Demarais, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

**ABSENT EXCUSE** : Néant

**SECRETARE** : Madame Duvivier

## **I. Travaux Presbytère, délibération**

Suite à la réunion d'ouverture des plis qui a eu lieu le 9 septembre 2011 concernant les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les marchés des entreprises inscrites ci-dessous et autorise Mme le Maire à signer les actes d'engagement avec la mise au point :

<b>Nom de l'Entreprise</b>	<b>Lots</b>	<b>Travaux à effectuer</b>
GAILLON Olivier	1	Gros œuvre
GOUJON Sébastien	2	Couverture
MCP	3	Menuiseries extérieures
PREVOST	4	Menuiseries intérieures
DUVIVIER Jean Luc	5	Electricité Chauffage
LPE	6	Plomberie
NORDEC	7	Peinture et Revêtement
GAILLON Olivier	8	Carrelages

## **II. Emprunt travaux presbytère, délibération**

Madame Decroix doit contacter le crédit agricole pour l'emprunt de 140 000 € prévu au budget 2011.

## **III. Lave vaisselle et réfrigérateur, délibération**

Après consultations de plusieurs fournisseurs et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Agi'Froid d'un montant de 3487.54 € pour l'achat et l'installation d'une armoire frigorifique 2 portes à la salle polyvalente, ainsi que le devis de l'entreprise Buchyelec d'un montant de 3423.31 € TTC pour la fourniture et la pose d'un lave vaisselle.

#### **IV. Modification budgétaire pour achat lave vaisselle et réfrigérateur, délibération**

L'acquisition d'une armoire frigorifique et d'un lave vaisselle à la salle polyvalente n'étant pas prévu au budget primitif 2011, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prélever la somme de 6911€ de l'article « 020 » (dépenses imprévues d'investissement) pour alimenter l'article « 2188 » (autres immobilisations corporelles) du même montant.

#### **V. Transport scolaire, délibération**

Depuis la délibération du 13 septembre 2007, la commune de La Vieux Rue finançait entièrement la part du transport scolaire à la charge des parents soit 30 € par enfant.

Suite à la décision du Département de diminuer fortement sa participation, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de porter cette somme à 40 € par élève et par an. Il restera à la charge des parents pour 2011.2012, 90 €.

#### **VI. Locations saisonnières**

La convention de la SAFER dure 6 ans, le prix de location est de 30€ par an par hectare contre un minimum de 250 € demandé en location saisonnière, de plus il faut rajouter des frais de gestion. Le conseil préfère continuer comme auparavant en mettant en concurrence des locataires et de ne pas louer 2 années de suite au même.

Monsieur Fleutry suggère de faire la réunion en juin pour l'année prochaine. Pour cette année l'ouverture des plis est fixée le 15 octobre à 11 heures.

#### **VII. Redevance Telecom, délibération**

En application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public, Madame le maire propose d'instituer une redevance pour France Telecom.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de réclamer à France Telecom pour l'année 2011 une redevance de 480 € suivant le calcul ci-dessous :

Patrimoine au 31.12.2010	Nombre	Plafonds	Montant redevance
Utilisation du sous-sol en km	7.53 kms	36.97 €	278.38 €
Artère aérienne en km	3.35 kms	49.29 €	165.12 €
Surfaces en m <sup>2</sup> (Cabines, armoires)	1.5 m <sup>2</sup>	24.64 €	36.96 €
		<b>TOTAUX</b>	480 €

#### **VIII. SIERG nouveaux statuts**

Sur la demande de la préfecture le syndicat intercommunal d'électrification rurale et de gaz de la région de Darnetal a du transférer au SDE76 la compétence de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification et ainsi modifier ses statuts. Le conseil ne se prononce pas.

## **IX. Modification budgétaire pour écriture comptable, délibération**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de passer une écriture comptable appelée « opération d'ordre budgétaire » afin de pouvoir intégrer les travaux d'éclairage public de la 23<sup>ème</sup> tranche au patrimoine de la commune et ainsi pouvoir récupérer la TVA sur ces travaux. Cette écriture soldera l'article « 238 » (avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles) utilisé pour le paiement de la facture des travaux.

Pour cela il faut prélever la somme de 3351€ de l'article « 020 » (dépenses imprévues d'investissement) pour alimenter de la même somme l'article « 21538 » (autres réseaux) sur le budget primitif 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité cette modification budgétaire.

## **X. Questions diverses :**

- ❖ *Points sur les travaux d'été* : la salle informatique a été aménagée par Daniel Houdeville et les ordinateurs ont été installés. Des travaux de peinture extérieure ont été réalisés sur les murs du préau, de la cantine et de l'école ainsi que sur les boiseries.
- ❖ *Extension des réseaux* : la commune a reçu du SDE76 un devis pour l'extension de réseau sur le permis de construire de M. Vieuxbled de 880 € et pour celui de M. Meyer 660 €. Les deux devis concernent la même extension donc le SDE76 confirme qu'une seule facture sera faite.
- ❖ *Rue de la Cazerie* : l'emplacement des panneaux « 30 » est arrêté, l'installation devrait intervenir bientôt. M. Vanderpert demande qu'un panneau supplémentaire indiquant « rue de la cazerie » visible en venant de Morgny soit implanté.
- ❖ *Messe de la moisson* : le prêtre ne veut plus se déplacer le dimanche et propose de faire la messe le vendredi soir. A suivre.
- ❖ *Visite de l'église* : des randonneurs de monuments historiques ont demandé à visiter l'église le dimanche 25 septembre. Mme Joly leur donnera la clé.
- ❖ *Caniveau* : Mme Lakièvre demande que le caniveau près de M. Didier Duramé soit débouché. L'employé communal s'en chargera.
- ❖ *Plantation parking* : M. Fleutry demande ce qui est prévu autour du parking près de l'école. Une haie et des arbres sont prévus. Contact a été pris avec M. Dupuis.
- ❖ *Garderie* : une administrée aimerait que la garderie ouvre à 7 heures 30 au lieu de 7 heures 45. Il n'y a pas d'autres demandes. Il est, par conséquent impossible de donner suite à cette demande.
- ❖ *Eclairage public* : M. Demarais demande une nouvelle fois quand sera réparé le lampadaire près de chez lui car les enfants qui attendent dans l'abribus sont dans le noir. Mme Decroix rappellera l'entreprise Garzinsky ou M. Faure du SDE76 car les réparations

doivent être faites lors de l'extension de l'éclairage public. M. Vanderpert propose d'aller voir lui-même.

- ❖ *Local comité des fêtes* : le local près du terrain de tennis contient beaucoup de vieilles choses et M. Vanderpert demande l'autorisation à Mme le Maire de le vider en allant à la déchetterie un samedi matin. Cela est accordé.
- ❖ *TNT* : Monsieur Jardot demande si la mairie a pu contacter un service concernant les problèmes de connexion TNT. Les administrés qui ne perçoivent pas correctement les chaînes de télévision doivent d'abord faire vérifier leur installation par un antenniste pour prouver qu'il y a un problème de connexion et pas de matériel. Ensuite la demande est faite sur internet.

Séance levée à 0 heure 50